

Sommaire

Editorial

Oscillations

Par Guy Tabacchi

p.1

Brève

Deux poids, deux mesures

Par Didier Blanc

p.1

Institution

Que faire après la parité ? (suite et fin)

La C6R étudiants Paris organise

un colloque

p. 2

En attendant la Sorbonne

La stratégie des anneaux

Par Didier Blanc

p. 3

Statut du chef de l'Etat

Chirac à la Berlu

Par Emile Josselin

p. 4

Vers une Constituante européenne

*L'exigence d'une procédure de révision
démocratique*

Par Guy Tabacchi

p. 5

Les associations locales ont la parole

La régression sociale et le citoyen

Par Didier Loisel (C6R Côte d'Or)

p. 6

Brève : Deux poids, deux mesures ?

Dans un communiqué de presse du 23 janvier, le ministre des sports, Jean-François LAMOUR "demande que les sportifs mis en examen pour des faits concernant des trafics de produits dopants ne soient pas autorisés à participer à des épreuves qualificatives leur permettant d'espérer représenter la France aux Jeux Olympiques d'Athènes". Deux jours auparavant, l'ex secrétaire d'Etat, Pierre Bédier, mis en examen pour corruption passive, maintenait sa candidature aux prochaines élections régionales en arguant précisément du sacro-saint principe de la présomption d'innocence. Faut-il voir dans ces affirmations contradictoires une illustration renouvelée de la justice cinquiémiste, le fameux "deux poids, deux mesures" ou tout simplement l'indice supplémentaire d'une schizophrénie gouvernementale ?

Didier BLANC

Editorial : Oscillations

La condamnation d'Alain Juppé à 18 mois avec sursis, dans l'affaire des emplois fictifs de la ville de Paris par le tribunal de Nanterre, rend l'ancien premier ministre de la 5^{ème} République inéligible pour 10 ans conformément à la loi. Elle permet à chaque commentateur avisé de la vie politique de ce pays, et à de nombreux citoyens pas encore blasés de ses méandres, de souligner le rôle de fusible de l'ancien premier ministre de Jacques Chirac dans le couple exécutif qu'ils constituait avec l'ancien maire de Paris au moment des faits qui lui ont été reprochés.

La réaction de l'électorat français à cette nouvelle situation politique, dans laquelle la position « d'intouchable » du président de la République est consacrée, crée une grande incertitude et tous les scénarii, même les plus néfastes pour la démocratie, avec la poursuite du développement des suffrages extrémistes, semblent du domaine du possible.

Cet évènement majeur dans la respiration essoufflée de la 5^{ème} République, contribue à poursuivre le développement d'un environnement démocratique délétère dans notre pays, à quelques semaines d'un rendez-vous électoral dont la dimension nationale dépasse de loin les enjeux pourtant locaux de cette consultation.

Dans un régime politique où la responsabilité est élevée en vertu cardinale, toute opposition pourrait légitimement prétendre à se présenter devant les électeurs pour saisir la relève du pouvoir défaillant.

Le drame apparent du paysage politique français provient certes d'une carence manifeste de leadership de l'opposition représentée à l'Assemblée Nationale, mais également de l'absence de projet démocratique alternatif cohérent. La course à la prochaine élection présidentielle constitue la préoccupation majeure des principaux dirigeants de l'opposition, obnubilés à conquérir le titre de prétendant à Jacques Chirac, signifiant ainsi leur totale soumission au mécanisme institutionnel structurant de la 5^{ème} République et l'absence de tout sens critique conséquent envers celui-ci. Et ce n'est pas le jeu égocentrique récemment adopté par le leader de l'UDF, qui s'oppose devant tous les médias à quelques décisions de la majorité présidentielle en invoquant des dénis de démocratie au sein de la famille conservatrice, mais qui a voté la majorité des textes d'inspiration néolibérale depuis dix-huit mois, qui pourra durablement faire illusion de façon crédible devant les citoyens français.

A l'heure où on célèbre le 50^{ème} anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre en faveur des exclus de nos sociétés occidentales, et où la précarité et la misère explosent en France et en Europe, il est lamentable que les conséquences de la condamnation d'Alain Juppé et l'absence de l'implication de l'ancien maire de Paris, et actuel Président, puissent constituer les ferments d'un séisme annoncé et profitable à l'extrême droite anti-républicaine.

Ces nouvelles oscillations de forte amplitude de notre démocratie pourraient cependant s'avérer salutaires si les actuels responsables des différents partis politiques prenaient enfin conscience de la dimension tragique de l'état de délabrement de la vie démocratique de notre pays et s'emparaient d'un projet politique, instillant une dose conséquente de responsabilité dans ses institutions, renforçant la représentation parlementaire et proposant l'ouverture à la délibération et à la décision aux citoyens par des mécanismes participatifs. Cette attitude suppose le courage de reconstruire de nouvelles règles de fonctionnement de nos structures de prise de décision à l'échelle de chaque exécutif territorial, d'en préciser les articulations, de changer de République et de Constitution. Elle ne pourra être opérante qu'en osmose avec la population, et l'enseignement le plus pertinent du jugement du tribunal de Nanterre réside dans l'association entre un changement générationnel d'envergure et un sens exacerbé de l'intérêt général pour remplir cet indispensable critère.

Guy TABACCHI

Institutions : Que faire après la parité ? (suite et fin)

Le précédent numéro de la Lettre présentait la première partie des échanges tenus lors du colloque intitulé « Que faire après la parité », organisé par la C6R Etudiants de Paris le 11 décembre 2003 à l'institut d'études politique de Paris. Il réunissait Sandra Frey, auteure d'une thèse sur « La dimension du genre dans l'engagement politique local », Emilie Mazzacuratti, présidente de la « Commission Femmes » des Verts, Lucile Schmid, porteuse du programme pour les femmes au Nouveau Parti Socialiste et Réjane Sénac, ancienne secrétaire générale de l'observatoire de la parité, déléguée nationale du Parti Socialiste. Après avoir examiné les relatives avancées de la loi sur la parité, tout en reconnaissant ses avancées démocratiques pour les femmes, les propos des participants s'étaient portés sur les obstacles à franchir, notamment dans l'identification d'une division inégalitaire du travail, pour tenter d'atteindre une parité réelle et globale. La seconde partie de ces échanges porte sur la nécessité de repenser la représentation, les pratiques de nos sociétés politiques, ainsi que sur le rôle de la loi pour aboutir à une situation de parité réelle.

Que faire après la loi sur la parité ?

• Repenser la représentation dans nos sociétés démocratiques

Notre système de représentation politique est manifestement en crise, comme en témoignent les événements du 21 avril 2002 qui ont porté l'extrême droite au second tour des élections présidentielles. La désaffection des citoyens pour la politique n'est plus à démontrer et la forte abstention électorale est un indicateur inquiétant pour une démocratie telle que la nôtre.

Le débat sur la parité doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur le rétablissement du lien politique entre les électeurs et leurs représentants et sur le retour à une véritable démocratie (Lucile Schmid).

Comment renouer le lien entre les Français et la politique, comment leur donner envie de voter et leur présenter des candidats qui reflètent leurs aspirations ? L'instauration de la parité femme-homme doit être l'occasion de questionner les attentes des électeurs par rapport aux élus. Il s'agit de casser le monopole des hommes blancs, énarques de 50 ans, pour ouvrir le champ politique à la diversité de la société française, sans tomber dans l'utopie de la représentation miroir. La sphère politique ne doit plus faire figure de « contre-culture » mais s'ouvrir à la société civile et aux réelles préoccupations des citoyens.

La représentation n'est pas une simple affaire de quotas et la discrimination positive doit poser la question des compétences et de la qualité des personnes en bénéficiant. Mais attention, les femmes ne doivent en aucun cas, devenir des variables d'ajustement de la sphère politique à la société civile (Réjane Sénac) ! Le recrutement des hommes politiques doit également se diversifier, au-delà des bancs de l'E.N.A. C'est le renouvellement de l'ensemble du personnel politique et de ses caractéristiques qui est en jeu.

• Repenser les pratiques politiques et aménager le statut de l'élu.

Au-delà des représentants, il faut changer la politique et les pratiques désuètes qui bloquent toute évolution. Ce

changement structurel doit nécessairement passer par la limitation du cumul et du renouvellement des mandats qui devrait permettre aux femmes néophytes d'entrer plus facilement en politique, une fois la concurrence des dinosaures cumulards évincée. Il apparaît par ailleurs nécessaire de contrôler les stratégies de parrainage et de cooptation qui font que le pouvoir se trouve personnalisé et monopolisé par les membres d'un même groupe. N'importe quel citoyen doit pouvoir occuper temporairement une charge politique et contribuer aux affaires de la cité. **La politique ne doit plus être l'affaire d'une élite mais l'affaire de tous.** Pour cela, il faut réaménager le statut de l'élu en instaurant des mesures d'aides au retour à l'emploi, des rétributions financières suffisantes de l'activité politique et des formations préparant à l'exercice du métier politique. Plus généralement, il s'agit d'inventer des dispositifs permettant de concilier vie publique et vie privée et de repenser la place de la politique dans le quotidien, par exemple en réorganisant le temps de travail et en multipliant les crèches et garderies sur les lieux de travail. Par ailleurs, les citoyens non-élus doivent pouvoir participer activement à la vie politique, notamment grâce à la mise en place et au renforcement de procédés **de démocratie participative.**

• Renforcer la loi, la généraliser et la rendre plus contraignante

Nous avons montré que la loi sur la parité a eu des effets concrets sur les élections qui y ont été soumises. Elle constitue donc un outil considérable dont il faut généraliser l'application. Pour Emilie Mazzacuratti, « au lieu de dire qu'il faut favoriser la parité, il faut affirmer que la parité est un principe avec lequel on ne transige pas ».

La parité ne devrait plus concerner seulement les candidatures mais aussi les postes politiques réellement pourvus et de ce fait les scrutins uninominaux et les fonctions politiques pourvues par nomination. Une réelle contribution des appareils partisans au changement serait alors nécessaire. Cette contribution pourrait être obtenue par une contrainte législative plus affirmée. Le Conseil Constitutionnel pourrait par exemple sanctionner toute instance nommée ou élue de façon non paritaire.

En attendant la Sorbonne : la stratégie des anneaux

A quelques jours de l'Assemblée Générale annuelle de la Convention pour la Sixième République, devant se tenir le 14 février à La Sorbonne, Didier Blanc, trace par une métaphore quasi-mythique, mêlant les héros de la saga du « Seigneur des Anneaux » et de l'épopée moderne de « Matrix », les lignes directrices de l'état d'esprit qui doit animer chaque conventionnel dans sa démarche rénovatrice, face aux pesanteurs et aux conservatismes drainés par cette Vème République.

Quoi de commun entre Néo, l'élu du virtuel, Frodon, le gentil hobbit porteur de l'anneau et la C6R ?

A première vue RIEN. Le rapprochement peut même sembler incongrue, au point qu'on ne voit qu'amusements et lasses distractions inutilement dispensés alors que de sérieuses et nobles choses devraient retenir notre attention. Pourtant à y regarder de plus près, chacun à leur manière mais par des voies concordantes nous délivrent sinon un viatique du moins quelques éléments d'une stratégie victorieuse. On peut les résumer en deux points : c'est au centre de toute chose qu'est la véritable action ; rien de durable n'aboutit sans don de soi. On peut voir dans cette double affirmation quelques relents christiques, qu'il faut s'empresse d'oublier en ces temps de laïcité ostentatoire.

Néo comme Frodon ont une quête à accomplir, l'un pour vaincre la machine, la Matrice, pour l'autre vaincre Sauron, l'oeil du mal. Bien évidemment ils ne sont pas seuls à mener cette lutte. Néo est appuyé par les combattants de Sion, tandis que Frodon bénéficie de la manoeuvre de diversion conduite par le roi, revenu, Aragorn. Pour autant, seuls ils accomplissent l'acte ultime - Néo au coeur de la Matrice, Frodon au coeur des terres du Mordor, dans la Montagne du Destin - qui délivrera à jamais les hommes de l'Ennemi.

Que retenir de ces métaphores, que toute action pour être efficace, se doit d'être conduite au coeur du système ; pour autant, cette voie, la seule victorieuse, n'est pas suivie à l'exclusion de toute autre. Rapportées aux objectifs de la C6R, il faut sans doute en déduire que les chances de modifier dans le sens que nous souhaitons nos institutions passent, sinon par l'exercice du pouvoir, la C6R n'a pas jusqu'à plus ample informé cette vocation, par l'adhésion à nos objectifs de ceux

qui détiennent ou détiendront les leviers institutionnels adéquats, Président, Gouvernement, Parlement.

Vaste programme ? Pour s'en consoler, il faut souvenir que nos deux héros ont aussi en commun, de faire preuve d'une remarquable pugnacité alors même que le doute les assaillent plus d'une fois.

Néo comme Frodon, partagent également la capacité de faire preuve d'une certaine humilité ; Frodon est même choisi pour cette raison là. L'idée de sacrifice les habite tout au long de leur mission. Elles les dépasse, ce faisant ils se donnent tout entier à elle ; ce don de soi n'est pas guidé par une malsaine contrition mais par le fait que c'est par une volonté de tous les instants, uniquement tournée vers l'objectif désigné, qu'il est possible de l'atteindre.

Là encore, la C6R doit s'inspirer de cette démarche : le système politico-institutionnel de la V^o république, déjà atteint de pusillanimité, est abâtardi par de vaines querelles de personnes, déguisant leur affrontement au service d'ego surdimensionnés, sans rapport aucun avec leur valeur, en débat d'idée. Le plus souvent, bien hardi est celui qui voit le moindre commencement de débat, bien attentionné est celui qui voit poindre l'ombre d'une idée. La volonté d'atteindre un noble but ne doit ni fléchir ni sombrer pour de stériles questions de personnes sur lesquelles ne pousse que l'inutile dédain des autres et l'infatuation.

Si Néo et Frodon nous livrent de précieux enseignements, ils ne nous garantissent pas, à la différence de la machinerie hollywoodienne, une conclusion sous forme « d'happy end ».

Là réside toutes les limites de l'exercice.

Didier Blanc
C6R Val de Seine

La Lettre de la C6R

Directeur de la publication : Arnaud Montebourg
Rédaction et mise en page : Guy Tabacchi et Sylvain Mulard, d'après la maquette originale de David Gaussen
Dépôt légal : février 2004
N° ISSN : en cours
Sur la Toile : www.c6r.org

Statut du chef de l'Etat : Chirac à la Berlu

Entre dépit et indignation, chacun a pu observer les pratiques institutionnelles farfelues de Silvio Berlusconi depuis son arrivée à la présidence du Conseil. Pourtant, force est de constater que la situation n'est pas fondamentalement différente de deux cotés de Alpes : les réformes envisagées par Jacques Chirac dans ce domaine souffrent de quelques similitudes avec celles du Cavaliere. Dans la spécialité politique de la monarchisation de l'exécutif, Chirac s'avèrerait-il plus fort que Berlusconi ?

En France comme en Italie, l'exécutif tente de consolider sa place au dessus des lois. Au cours de l'été 2003, le parlement italien a voté une loi qui suspend pendant toute la durée de son mandat les procès en cours contre le président du conseil ! Etrange coïncidence, Silvio Berlusconi était à ce moment inculpé de « corruption de magistrats » par la justice de son pays... Le président du conseil était en train de comparaître, il avait déjà témoigné devant les juges ; celui qui considère les magistrats comme « fous, (...) différents du reste de la race humaine » fit donc voter dans l'urgence cette loi pour le prémunir de tout ennui causé par cette cohorte d'aliénés...

Quelques semaines plus tard, sur les bons conseils de la commission Avril, le président de la République française se voyait protégé de toute poursuite judiciaire pendant l'exercice de ses fonctions. Le chef de l'Etat ne peut même pas témoigner en tant que témoin à un procès, comme un simple citoyen qu'il n'est plus. Deux ans après la promesse de Jacques Chirac d'aménager le statut du président pour lui permettre de témoigner, voici où nous en sommes : au nom de la défense d'un homme seul, l'idéal républicain d'égalité de tous devant la loi est envoyé aux oubliettes de l'Histoire. Lueur d'espoir, la cour constitutionnelle italienne vient d'invalider la loi d'immunité qui protégeait Silvio Berlusconi. L'équivalent italien de notre conseil constitutionnel a considéré - à juste titre - que cette loi « illégitime », « violait le principe d'égalité » des citoyens entre eux. Le conseil constitutionnel, pourtant réputé pour sa docilité, fera-t-il de même ? Ou bien Chirac fera-t-il plus fort que Berlusconi ? Auquel cas nous pourrions mesurer nos sarcasmes envers le politicien médiatique et millionnaire qui gouverne nos amis transalpins...

L'illégalité comme droit hors du commun ?

Depuis son arrivée au pouvoir, Silvio Berlusconi a inauguré le principe de l'amnistie fiscale. Le mécanisme est simple : ceux qui ont placé de l'argent dans les paradis fiscaux pour ne pas payer d'impôts peuvent faire rapatrier ces fonds, moyennant une amende ridicule de 2,5% de la somme escroquée. Soi-

disant efficace, la mesure permettrait de faire revenir des capitaux partis à l'étranger pour de mauvaises raisons. En même temps, au nom de l'efficacité économique, c'est le principe d'illégalité tolérée qui fait son entrée dans le droit. En France, le rapporteur du budget au Parlement, Gilles Carrez, membre du club de réflexion fondé par Jean-Pierre Raffarin, propose un amendement identique. L'objectif avoué ? Réhabiliter la valeur « travail »... ou peut-être celle de l'argent, qui c'est bien connu n'a pas d'odeur. Car cette mesure permet aussi de faire revenir sur le territoire de l'argent issu d'opérations peu avouables, au seul motif de faire augmenter l'intensité capitalistique. Qui peut empêcher le simple citoyen de se dire qu'il a payé des impôts pour rien ? Il aurait pu les placer ailleurs, pour ensuite les récupérer par la voie la plus légale. Ce grand pardon entretient le mépris vis-à-vis de l'outil de la redistribution. Et il en dit long sur la conception affairiste que certains peuvent avoir de la République.

La « berlusconisation » de la République

Ces pratiques nous renvoient à un autre âge, celui où la justice était entre les mains des castes et des clans. Et la similitude de la Vème République avec l'Italie de Silvio Berlusconi est loin d'être flatteuse. Si le Conseil Constitutionnel ne suit pas l'exemple de son homologue italien, il semblerait alors essentiel de réviser le statut pénal du Président de la République. Ceci afin de permettre à la justice de l'entendre et, le cas échéant, de le mettre en examen... comme chaque citoyen. Quant aux amnisties de toutes sortes, privilèges d'un autre temps que la pratique constitutionnelle a gravé dans le marbre, il semble plus sain de les proscrire. Ce clientélisme à peine déguisé dévalorise la loi. Le Président en son palais élyséen n'a pas, comme jadis Saint-Louis sous son chêne, à rendre la justice mu par sa seule volonté.

Emile JOSSELIN
C6R étudiants Paris

Vers une Constituante européenne :

L'exigence d'une procédure de révision démocratique

L'échec de la Conférence Intergouvernementale du 13 décembre 2003 a mis entre parenthèses le projet de traité constitutionnel élaboré par la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Alors que la diplomatie irlandaise, dont le gouvernement est en charge de la présidence de l'Union européenne pour six mois, entreprend des consultations élargies, notamment avec l'Espagne et la Pologne, pour tenter de relancer le processus de mise en place d'une Constitution européenne sur les bases du projet rejeté, de nombreuses voix en Europe et en France se lèvent pour réclamer que le prochain Parlement européen issu des élections du 13 juin 2004 ait un mandat constituant. Tel est l'appel lancé par la Convention pour la 6ème République qui se manifesterà avec force le 14 février prochain à la Sorbonne et se prononcera pour la création de cet espace transnational et trans-partisan, qui muni d'exigences démocratiques universelles, devra bâtir des règles de vie communes pour l'intérêt général de tous les citoyens de l'Union européenne.

« Un peuple a toujours le droit et le devoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne saurait assujettir à ses lois les générations suivantes. ». Tel est l'article 28 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen en préambule de la Constitution du 24 juin 1793, cité en exergue par Bastien François, professeur de sciences politiques à la Sorbonne, dans son ouvrage « Misère de la Vème République » qui stigmatise les carences démocratiques de notre actuel système institutionnel hexagonal.

Cette profession de foi républicaine, dont l'aspect consensuel parmi les tous les démocrates ne pourrait souffrir d'aucun remise en cause légitime, doit être une des exigences que chaque futur constituant européen portera dans son projet exaltant. Pourtant, l'article IV-7 du précédent projet de traité constitutionnel est en totale opposition à ce que les conventionnels de 1793 avaient érigé en droit fondamental. En effet, le mécanisme de révision, tel qu'il est décrit, contenait trois instants de décision :

- le premier, relatif à l'acceptation d'examiner, ou non, une proposition de révision devait s'effectuer sur les bases d'un vote à la majorité simple du Conseil européen et ne présentait pas de problème d'acceptation démocratique ;

- le deuxième instant de décision intervenait à l'issu du travail réalisé par une Convention, convoquée par le Conseil, et dont le but était « d'examiner le projet de révision » par consensus. Elle proposait ensuite le texte à une conférence des représentants des Etats membres qui arrêtaient le projet définitif ;

- le troisième et dernier instant de décision de ce mécanisme concernait la ratification par les Etats membres. Il était précisé dans le projet que « les amendements entrèrent en vigueur après avoir été ratifiés par tous les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ». De nouveau, l'unanimité était requise.

Autant dire qu'avec un tel mécanisme, dans une Union européenne comprenant 25 Etats membres légitimes, tout processus de modification des institutions, rendu nécessaire par l'inadaptation de cette structure aux rapides évolutions des conditions de vie de sociétés mondialisées ou par la volonté d'une majorité d'Etats, de groupes politiques majoritaires au parlement européen, pour réorienter les choix économiques et sociaux notamment entérinés dans le Titre III, se vouait à un échec annoncé.

Ce texte, verrouillé par un mécanisme de révision impossible et irréaliste, ne répondait également pas aux objectifs qui avaient été assignés aux membres de la Convention, qui consistait à « rapprocher les citoyens du projet européen et des Institutions Européennes ». Il installait ainsi une fossilisation du système institutionnel européen dès sa création, et devenait une arme imparable à la portée de tous les souverainistes et de tous les populistes de notre continent, qui auraient pu l'utiliser comme repoussoir devant l'opinion publique lors de chaque rendez-vous électoral pour faire avancer leurs thèses défavorables à une construction européenne démocratique.

Les tenants du processus intergouvernemental rétorquent que ce texte n'était pas une Constitution mais un Traité international, ne se réformant par définition qu'à l'unanimité. Certes, mais pour le citoyen non spécialiste de droit international, qui ne voit qu'une nouvelle perte d'un acquis démocratique, quelle régression !

La question du processus de révision de la constitution européenne n'est pas simplement technique, réservé aux spécialistes de droit international ou constitutionnel, car il illustre le sentiment de dépossession démocratique que reprochent les citoyens de ce continent aux classes politiques, et dont la montée progressive des partis populistes et extrémistes à chaque consultation électorale est une manifestation aussi intangible qu'inquiétante.

Si l'appel à la Constituante européenne que la Convention pour la Sixième République appelle de tous ses vœux se concrétise, un processus de révision démocratique, comprenant au moins une phase d'agrément par les citoyens des états membres se basant sur un mécanisme faisant intervenir une majorité qualifiée, doit être affirmé comme une intransigeante exigence au mandat de chaque Constituant. Il en va de la crédibilité et de la pérennité du projet démocratique européen.

S'en dédier et accepter un texte, tel que le précédent projet des conventionnels de Valéry Giscard d'Estaing, instaurant une organisation démocratique incapable de se réformer de façon réaliste, constituerait un acte d'Euro renoncement que sanctionneraient impitoyablement les citoyens européens.

Guy TABACCHI

Conventionnels de la Côte d'Or : La récession sociale et le citoyen

Le 30 janvier 2004, l'équipe du comité éditorial adressait un appel à contributions à l'ensemble des associations locales (v. encadré ci-contre reprenant en substance le message). Nous tenons à remercier ici le premier contributeur et sommes heureux de pouvoir proposer dans le présent numéro une première publication. La rédaction

Prenons garde, à force de ne pas traiter en profondeur les problèmes de notre société, à ce que nos concitoyens se désintéressent progressivement de la vie politique : conséquence de ce désintérêt, nous risquons à très court terme de connaître de multiples actes de violence tant la dégradation sociale dans notre pays est forte, le plus important d'entre eux pouvant relever d'actes de barbarie, la presse en parle déjà à de multiples occasions.

Même si les représentants de notre peuple sont élus en parfaite adéquation avec nos règles démocratiques, au sens propre du mot, tel qu'on l'employait à l'époque du Général de Gaulle dans les débats publics, ont-ils acquis pour autant une parfaite légitimité ?

Dès lors, qu'il y a de plus en plus de Français qui ne croient plus aux promesses électorales, que trop souvent leur propre vote est perçu par un très grand nombre d'entre eux comme un blanc-seing, l'interrogation sur la légitimité des uns et des autres se manifeste, *a fortiori* lorsque les conditions générales du bien-être individuel et collectif se dégradent !

D'une manière générale, notre société perd espoir - trop de morosité ambiante - et les fondements socio-économiques qui ont été les éléments du contrat social depuis les années cinquante jusqu'à ce jour, sont de plus en plus remis en cause, sous couvert de l'ultra libéralisme rampant dont nous commençons à mesurer les effets pervers et ses conséquences sur une grande partie de la population.

Ainsi, à grands traits, on peut mesurer les effets de la dégradation de notre société à l'analyse des éléments suivants :

- **Difficulté d'entreprendre – dépérissement du tissu industriel – déclin des caractéristiques du contrat social ;**
- **Dans une économie mondialisée, en quasi-absence de débats démocratiques et de vraies consultations du Peuple sur les sujets d'importance, malgré de multiples promesses de référendums, l'Etat est confronté à d'énormes chocs économiques et sociaux... ;**
- **La société française inscrit désormais son évolution dans la logique d'une société duale, où les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches ;**
- **Recul des retraites – plein emploi oublié – protection sociale à la casse – emplois précaires en forte croissance – habitat social de plus en plus dégradé pour un nombre grandissant d'individus, telles sont quelques unes des caractéristiques de la démolition programmée du contrat social à la Française... ;**
- **Les Maîtres du monde « la haute finance – les sociétés transnationales – les mafias habilement reconverties fort de leurs lobbies », sont animés d'ambitions hégémoniques, ils exigent soumission de l'univers politique et n'ont que très peu d'intérêt pour les éléments constitutifs du contrat social qui unit les Nations et les Peuples... ;**

- **Si, certes la France en 2003, avec un taux de croissance du PIB de 0,2% a échappé à la récession (les prévisions du Gouvernement étaient de 2,5%), avec 2 855 000 chômeurs (à la limite des 10% de la population active), dans une situation d'un déficit public record de 57 milliards d'euros (pour des prévisions initiales de 44, 5 milliards) et un endettement public colossal de plus de 1 000 milliards d'euros, nous avons tous les ingrédients d'une situation explosive, qui inquiète aussi la Commission européenne...**

Ajoutons, qu'au cours de l'année 2004, plus de 700 000 personnes (chômeurs et autres) perdront ou auront leur indemnisation très diminuée, nous avons là aussi, un autre aspect d'une crise sociale annoncée.

Notre nature optimiste, et notre croyance en l'action collective (même s'il faut parfois provoquer pour faire réagir le plus grand nombre), doivent nous permettre de mettre les pieds dans le plat, au besoin par la conduite vers la porte de sortie de quelques barrons de droite et de gauche, trop accaparés par leur propre carrière, sourds aux menaces qui grondent...

Didier LOISEL
C6R Côte d'Or

Suite au dernier conseil fédéral du 24 janvier 2004, nous avons décidé de donner un plus large écho aux manifestations, réunions et colloques qui sont organisées en France par les associations locales de notre fédération

Nous souhaiterions vous solliciter pour que vous puissiez nous faire parvenir un projet d'article, à l'occasion notamment de l'organisation d'événements locaux par chaque association locale, aux fins de publication dans un numéro de La Lettre. Le compte rendu d'assemblée générale annuelle, résumant en particulier le rapport d'activité, nous semble constituer un exemple typique de l'information que nous souhaiterions diffuser. Un texte de 4500 signes maximum par article nous permettrait d'avoir un échange constructif et une publication sous le format de la Lettre.

Le comité de rédaction